DLP-6-12-84454468

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 45

du 27 novembre 1984

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant P.DUFFAUD

Abonnement Annuel : 72 F. à
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V

Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D

ISSN 0759-9633

DESHERBAGE CHIMIQUE DE LA VIGNE

Notre propos n'est pas de départager les "POUR" et les "CONTRE", mais de fournir un certain nombre d'éléments simples qui permettront à chacun de choisir en connaissance de cause.

Nous envisagerons successivement :

- *quelques définitions sur les termes utilisés.*
- *les différentes catégories d'herbicides et leur mode d'action.*
- *quand utiliser les désherbants, pourquoi, quelles précautions prendre ?.*



Rémanence : durée pendant laquelle un herbicide reste efficace après application.

Produit phytotoxique : produit capable de provoquer des dégâts sur plantes cultivées.

Produit systémique : produit efficace après pénétration et diffusion à l'intérieur de la plante.



Le choix du produit est fonction des espèces à détruire.

- *graminées annuelles : bromes, fléoles, paturins, sétaires, panics, digitaires ...*
- *graminées vivaces : chiendent, ray-grass, sorgho...*
- *dicotylédones annuelles : coquelicots, fumeterres, laiterons, mourons, seneçons...*
- *dicotylédones vivaces : ail des vignes, liserons, prêles, ronces...*



- *Traitement de pré-levée :*

  A effectuer avant levée de la mauvaise herbe.

- *Traitement de post-levée :*

  A effectuer après levée de la mauvaise herbe.

P29

... / ...

*La **matière active** est la substance responsable de l'efficacité du produit. Pour une même matière active, il peut exister **plusieurs présentations commerciales** ou **plusieurs concentrations.***

Tous les herbicides ont reçu une autorisation de vente par le Ministère de l'Agriculture.

Les conditions d'utilisation figurent sur les emballages et notices techniques.

Lire attentivement les modes d'emploi et s'y conformer.

(à suivre)

-=-=-=-=-=-

RAPPEL : Il est encore temps de faire les traitements d'automne au cuivre sur les arbres fruitiers

-=-=-=-=-=-

M A Ï S

Ne négligez pas le broyage et l'enfouissement des résidus de récolte. Ceci permettra de détruire les larves de pyrale et sésamie qui se trouvent dans le bas des tiges.

-=-=-=-=-=-

CULTURES MARAICHERES

Avant d'entreprendre de nouvelles plantations, il est nécessaire de nettoyer correctement la serre en enlevant les restes de cultures et mauvaises herbes et en nettoyant les abords avec un herbicide (Paraquat) associé à un insecticide, afin de détruire les sites de conservation des aleurodes (Parathion-méthyl).

-=-=-=-=-=-